

Procédures permis

Âge	Permis actuel	Permis possible	Véhicules requis	Cours obligatoires et/ou examens obligatoires (dans l'ordre)
14 ans	Aucun permis	Cat. M	Vélocoteur	Examen théorique
		Cat. G	Véhicules agricoles limités à 30 km/h	Examen théorique
		Cat. G40	Véhicules agricoles jusqu'à 40 km/h	Cours reconnu par l'OFROU Examen théorique
16 à 18 ans	Aucun permis	Sous cat. A1	50 cm ³ Puissance 11 kW maximum Non limité à 45 km/h	Cours de premiers secours - 10 h. Cours pratique de base - 8 h. Cours de sensibilisation - 8 h. Examen théorique
Dès 18 ans	Aucun permis	Cat. F	Véhicule automobile jusqu'à 3500 kg Limité à 45 km/h	Examen théorique Examen pratique
	Aucun permis	Cat. B	Véhicule automobile jusqu'à 3500 kg	Cours de premiers secours - 10 h. Cours de sensibilisation - 8 h. 2 jours de formation (2ème phase) * Examen théorique Examen pratique Période probatoire 3 ans
	Sous cat. A1	Cat. B	Véhicule automobile jusqu'à 3500 kg	Examen pratique 2 jours de formation (2ème phase) * Période probatoire 3 ans
18 à 25 ans pour 2 roues	Aucun permis	Sous cat. A1	125 cm ³ Puissance 11 kW maximum	Cours de premiers secours - 10 h. Cours pratique de base - 8 h. Cours de sensibilisation - 8 h. Examen pratique
		Cat. A limitée	Puissance n'exédant pas 35 kW Rapport puissance/poids maximum 0.20 kW/kg	Cours de premiers secours - 10 h. Cours pratique de base - 12 h. Cours de sensibilisation - 8 h. Examen pratique 2 jours de formation (2ème phase) * Période probatoire 3 ans
	Cat. B	Sous cat. A1	125 cm ³ Puissance 11 kW maximum	Cours pratique de base - 8 h. Sans examen
		Cat. A limitée	Puissance n'exédant pas 35 kW Rapport puissance/poids maximum 0.20 kW/kg	Cours pratique de base - 12 h. Examen pratique
	Sous cat. A1	Cat. A limitée	Puissance n'exédant pas 35 kW Rapport puissance/poids maximum 0.20 kW/kg	Cours pratique complémentaire - 6h Examen pratique
	Cat. A limitée	Cat. A illimitée	Puissance minimale de 35kW	Sur demande auprès de l'Office Cantonal des Automobiles après 2 ans de cat. A limitée

Opticiens à Versoix : Berdoz / Cuttat Optique, Centre Boléro - Ch. J.-B. Vandelle 8 - 1290 Versoix - 022 779 11 11. Attestation valable 2 ans

Service des Autos Genève, Rte de Veyrier 86, 1227 Carouge, 022 388 30 30 du lu au ve de 7h30 à 16h., www.ge.ch/san

Validité : Premier secours 6 ans - Permis d'élève, Sensibilisation 2 ans - Permis moto 4 mois + 12 mois après cours de base moto.

Informations concernant les résidents vaudois : possibilité de passer les examens théoriques ou pratiques sur Genève sur simple demande écrite à Lausanne.

*** Important : 2ème phase**

Vous pouvez directement vous inscrire aux cours délivrés par le T.C.S. au 022 417 23 97, www.tcs.ch. Lors de la période probatoire de 3 ans (après l'examen pratique B), le premier jour de formation devrait être suivi dans les 6 premier mois. Une fois les 2 jours de formations excécutés, il est impératif de présenter vos attestation de cours au bureau des autos dans les 29 jours qui précèdent l'échéance de votre permis afin de les valider